

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 43

présenté par
M. Alauzet et M. Labaronne

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE 7, insérer l'article suivant:**

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.